

option Chef d'exploitation ou OHQ en élevages spécialisés

RNCP2400 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1409
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les compétences demandées à un titulaire du Brevet Professionnel Agricole en élevages spécialisés sont différentes selon son statut au sein de l'exploitation. L'ouvrier hautement qualifié effectue :

– Les travaux liés à la conduite d'élevages spécialisés :

- Il introduit un cheptel et met en place les animaux selon les règles établies.
- Il assure le suivi et la conduite de l'élevage (alimentation, reproduction, organisation du travail), il utilise et interprète les documents technico-économiques et identifie les principales maladies et parasites des animaux.
- Il organise le départ d'animaux : il prépare et utilise le matériel nécessaires aux allotements.

– D'autres activités :

- Il assure l'entretien, la maintenance et les réparations simples des matériels, équipements et bâtiments, entretient l'hygiène des locaux d'élevage et des abords.
- Il sollicite et utilise les conseils techniques des techniciens et professionnels
- Il rend compte de ses activités et participe aux décisions.

Le chef d'exploitation réalise les activités suivantes :

- Il analyse la situation de son exploitation et prend des décisions en situant son exploitation dans son environnement, en estimant ses projets, ses investissements et en définissant les critères de choix dans le système de production qu'il va mettre en œuvre.
- Il met en œuvre d'élevage spécialisé: il choisit son système d'élevage et le gère quotidiennement (alimentation, abreuvement, état sanitaire, reproduction, croissance des animaux) et à moyen terme (commandes de fournitures, entretien et rénovation des installations, commercialise ses produits, suit les progrès techniques).
- Il utilise les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation : il calcule et analyse les résultats, utilise les documents comptables, assure le suivi de la trésorerie et établit un plan prévisionnel, veille aux aspects sociaux.
- Il assure des responsabilités au sein d'organismes ou organisations professionnelles agricoles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités : Exploitation d'élevages hors-sol spécialisés.

Les différents spécialités d'élevage peuvent être de type :

- cunicole : lapins de chair, lapins angoras) ;
- avicole : poulets-dindonneaux-pintadeaux-canetons, pigeons de chair, volailles ' label ', volailles ' haut de gamme ' (poulets de bresse, chapons, poulardes), atelier d'incubation, atelier de poules reproductrices, palmipèdes à foie gras ;
- porcin.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en élevages spécialisés.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public;

- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP4891

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2400/>